

N° SIRET : 20006759300026	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : LA NAUTE	Année 2022	Poste Comptable: SGC AUBUSSON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Edition : 03/04/2023

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2023-017bis
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29/03/2023 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	45
Nombre de suffrages exprimés	53
VOTES : Contre =0	Pour =53 Abstentions =0
Date de convocation :	23/03/2023

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Gérard GUYONNET
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Gérard GUYONNET, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	32 890,79			113 336,89	32 890,79	113 336,89
Opérations de l'exercice	56 067,89	100 203,43	30 086,77	44 548,03	86 154,66	144 751,46

N° SIRET : 20006759300026	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : LA NAUTE	Année 2022	Poste Comptable: SGC AUBUSSON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 2	Date d'Edition : 03/04/2023

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 29/03/2023 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	45
Nombre de suffrages exprimés	53
VOTES : Contre =0	Pour =53
Abstentions =0	
Date de convocation :	23/03/2023

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Gérard GUYONNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Gérard GUYONNET, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAUX	88 958,68	100 203,43	30 086,77	157 884,92	119 045,45	258 088,35
Résultats de clôture		11 244,75		127 798,15		139 042,90
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	88 958,68	100 203,43	30 086,77	157 884,92	119 045,45	258 088,35
RESULTATS DEFINITIFS		11 244,75		127 798,15		139 042,90

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT suppléante FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND suppléant PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs: SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : SCHMIDT, D'HULSTER, TRIMOULINARD, LARGE.

Absents : SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

Cachet :



Pour expédition conforme,

La 1ère Vice-présidente, Valérie SIMONET

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20230329-2023-017bis-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023